

**SYNDICAT DES
EAUX
de ST ERME
OUTRE
et RAMECOURT**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT DES EAUX**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt décembre à dix-neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation
12 décembre 2024

Date d'affichage :
12 décembre 2024

Nombre de délégués
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - REMY Michel - PIERSON Cédric - DE REKENEIRE Emmanuel - CHENU Stéphane - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - BONNET Serge.

Absents excusés : MM. GISSINGER Thomas - PAHL Holger - THIRAUULT Alexis (Pouvoir à M. NORMAND Alain) - DALY Jany (Pouvoir à M. BONNET Serge).

Absents : MM. RAHON François - HACHET Sébastien.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

14 - 2024
RENOUVELLEMENT
D'UNE CONVENTION
DE MISSION
D'ASSISTANCE
TECHNIQUE À
L'EXPLOITATION DU
RÉSEAU DE
DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

Le Président expose au Comité qu'une convention a été signée le 18 janvier 2022 et que cette dernière arrive à échéance. Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention avec la SAUR pour une durée de 1 an.

Après étude et discussion, le Comité autorise le Président à signer la convention avec la SAUR pour une durée de 1 an.

Cette décision est adoptée à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le 14/01/2025 et qu'elle a été notifiée aux intéressés le 14/01/2025
Publié sur le site internet le 14/01/2025

Jean-Marie MERLO,
Le Secrétaire,

Alain NORMAND
Le Président,